

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

CM 04/05/2010 - 1/5

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :

MARDI 04 MAI 2010

* * * * *

L'an deux mil dix, le mardi quatre mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur KOCK Francis, Maire

Etaient présents : Mesdames DE RÉ Agnès, DELPECH Nadège, et Messieurs REMY Jean-Jacques, CARON Bernard, DEMARQUE Francis, DUROS Jean-Louis, BOULANGER Serge, LEJA Jean-Pierre, JOLY Cyrille, NOUVIAN Claude.

Absents excusés :

LEQUEUX Jean-Paul qui donne pouvoir à Mr DUROS Jean-Louis
VIGNERON Anne-Marie qui donne pouvoir à Mme DE RÉ Agnès
DAGNICOURT Olivier qui donne pouvoir à Mr BOULANGER Serge
LASSAUGE Michaël.

Madame DE RÉ Agnès a été élue secrétaire de séance

Ouverture de la séance à 19 heures 35

Préambule :

Mr Le Maire donne connaissance à l'assemblée des dates de réunions :

- Commission des impôts directs : mercredi 12 mai à 20 h00,
- Commission appel d'offres : mardi 11 mai à 20 h 00 pour ouverture des plis du marché public concernant le changement de la chaudière Ecole/Mairie.

CCVA : ASSAINISSEMENT :

Mr Le Maire informe que suite à la mise en place de la loi du 07/09/2009 relative à la réglementation des assainissements non collectifs, la CCVA est dans l'obligation d'intervenir pour vérifier les installations autonomes avant fin 2012. Actuellement, aucune maison sur Brancourt n'a été vérifiée. Les constructions récentes seront exemptées de cette vérification.

Il donne lecture à l'assemblée de la délibération de la CCVA :

Le Conseil communautaire décide :

- *D'instaurer une redevance pour le contrôle de conception et d'implantation d'une installation d'assainissement non collectif d'un montant de 60 € TTC qui sera facturée au propriétaire de l'immeuble.*
- *D'instaurer une redevance pour le contrôle de bonne exécution d'une installation d'assainissement non collectif d'un montant de 60 € TTC qui sera facturée au propriétaire de l'immeuble.*
- *D'instaurer une redevance suite au contrôle dénommé diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien d'un montant de 94 € TTC de la facturer au propriétaire, à charge pour lui de la répercuter à l'occupant (par le biais des charges).*
- *L'entrée en vigueur de ces modifications sera effective à compter du 1^{er} mai 2010.*

PERMIS DE CONSTRUIRE :

Mr Le Maire donne connaissance à l'assemblée de la nouvelle loi d'urbanisme en vigueur depuis octobre 2007 mais dont le décret d'application n'a effet que depuis novembre 2009. Dorénavant, l'obligation de déclaration préalable pour toutes installations de clôtures de moins de 2 mètres de haut, de terrasses, de portails, n'est plus obligatoire, mais sur décision municipale un droit de regard peut être conservé. Après réflexion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que tous les travaux d'édification de clôture ou autre, entrepris sur son territoire seront soumis à déclaration préalable.

TRAVAUX - VOIRIE :• **Rue le Champ Marot :**

- Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le FDS 2010 pour un montant de 71.403,35 € TTC, avec une subvention de 27.966,00 € euros et un reste à la charge de la commune de 43.437,35 €.
- Maîtrise d'œuvre : le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis de Beta Ingenierie pour un montant de 5.728,84 € TTC.
- Géomètre : le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise HOUDRY (ancien GANDON) pour un montant de 1.495,00 € TTC pour la levée topographique de la rue.

• **Rue de la Forêt :**

Mr Le Maire donne la parole à Mr REMY Jean-Jacques. Il signale qu'il est intervenu auprès de tous les riverains de cette rue pour connaître l'avancement ou la prévision des travaux de consolidation des talus de leurs propriétés. Certains vont intervenir avant la mise en place des trottoirs et d'autres après. Après présentation des différentes propositions, le Conseil Municipal valide à l'unanimité :

- Creusement par la Sté Lafrançaise : 1.557 €
- Camions de cailloux bleus et installation par les employés communaux : 2.250 €

Soit un coût de 3.807 €

L'intervention est envisagée pour la 1^{ère} quinzaine de juillet. Les camions de déchets seront mis dans le dépôt communal.

• **Cimetière :**

Mr REMY Jean-Jacques rappelle qu'une enveloppe budgétaire de 6.000 € a été programmée pour le budget 2010. Il présente différents devis :

- Reprise de concession : 4 concessions à reprendre : 1.965 € avec exhumation et mise en reliquaire
- Aménagement Jardin du souvenir : 965 €
- Terrassement et pose de gravillons : 1.600 €
- Installation de 4 à 8 caves-urne : 1.650 €

Après étude, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de Mr GUIBERT pour la reprise de concession pour un montant de 1.965 €. Les autres travaux seront réalisés en fonction des disponibilités budgétaires.

• **Balayage :**

Mr REMY Jean-Jacques donne connaissance des différents devis pour le balayage de la commune :

- Génard : 640 € la journée
- Willaume : 864 € la journée + 108 € l'heure supplémentaire / 432 € la ½ journée
- LMB : location d'une balayeuse 419 € utilisation par les employés communaux et ramassage des déchets.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider le devis de l'entreprise Génard. Les travaux de balayage sont estimés à une journée et demie. Une borne à incendie sera mise à disposition pour le lavage. La programmation est demandée pour la deuxième quinzaine de juillet.

• **Goudronnage :**

Mr Le Maire signale que le parc départemental devrait intervenir dans les quinze jours pour la réfection des rues de Bordet, du Pont de la Vionne et Chanteclerc.

• **Trottoirs :**

Mr REMY Jean-Jacques signale qu'une demande de devis a été sollicitée auprès de l'entreprise MARRON pour chiffrer environ 30 mètres réfection de bordures de trottoirs – Rue Saint Maurice.

• **Chaudière Mairie :**

Mr REMY Jean-Jacques informe l'assemblée de l'avancement de la procédure de marché public. Fin de la procédure pour le 08 mai 2010, date repoussée par rapport à la publication du marché sur le site internet du centre de gestion.

Il donne connaissance de différents devis concernant la mise en sécurité de la cuve à fuel :

- Dégazage : 690 €
- Remplissage en béton maigre :
 - par une entreprise : 145 € le m3. (cuve de 5 à 6 m3) soit : 870 €
 - par un camion de béton : 565 €

PERSONNEL COMMUNAL :

Mr Le Maire donne connaissance à l'assemblée du recrutement de Mr MARLIOT Gary et Mr POUSSIER Loïc, en contrat CAE de 6 mois, du 03 mai au 02 novembre 2010 et pour une durée hebdomadaire de 22 h 30, soit 3 jours par semaine .

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :

Mr Le Maire donne connaissance à l'assemblée :

- Obus : du nombre important de déclaration de découverte d'obus sur la commune. Il souhaite qu'une nouvelle information soit diffusée dans le bulletin afin de rappeler les démarches à faire en cas de découverte d'engins explosif.
- Useda: du devis reçu pour l'enfouissement de la ligne téléphonique – Rue du Gros Suys – le coût total est estimé à 11.971 euros. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à la proposition.
- Remerciements : reçu par l'Association du Club des Loisirs pour l'installation de la rampe d'accès et des employés communaux pour le stage des premiers secours mis en place par la commune.
- Ecole : du courrier de l'inspection académique pour la fermeture des classes le vendredi 14 mai mais reporté au mercredi 26 mai. Il signale à l'assemblée que la cantine sera fermée également le vendredi et les repas seront assurés le mercredi.
- PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics) : du courrier reçu de la CCVA et transmet à chaque conseiller un double. Il souhaite que le projet réalisé par Mr LEQUEUX Jean-Paul pour l'accès à la mairie par l'extérieur soit mis en place rapidement.
- SFR : du courrier reçu par SFR pour informer du dégroupage total sur la commune.
- Salle polyvalente : de la proposition pour l'achat de 100 chaises pour un montant unitaire de 15,80 € ht. Après réflexion, le Conseil Municipal décide l'achat d'une cinquantaine de chaises de couleur bordeaux pour les installer dans la salle du conseil. Les chaises actuellement en mairie seront remises à la salle polyvalente afin de remplacer les 38 cassées.
- Office des forêts : de la réunion d'information le jeudi 03 juin à 17 h 30 pour une explication publique concernant l'entretien de la forêt domaniale de Saint Gobain.

- Fête de l'Art : de l'invitation à l'inauguration de la 32^{ème} fête de l'art de Bourguignon sous Montbavin le dimanche 16 mai 2010 à 11 h 30.
- Du décès de Mme DOFFEMONT à l'âge de 74 ans.
- 8 Mai : Mr Boulanger s'occupe des achats pour la cérémonie.

Mr Le Maire remercie Mr CARON pour l'aide qu'il a donné lors du passage du désherbant sur la commune.

Mr Le Maire donne la parole aux conseillers municipaux :

Mme DE RÉ Agnès :

- Donne connaissance à l'assemblée de son rendez-vous avec Mme VRAINE, vice-présidente de la CCVA, le mardi 11 mai à 18 h 00. Rendez-vous afin de faire un bilan de l'organisation entre le personnel communal et celui du péri-scolaire et également pour mettre au point un nouvel essai pour l'accueil péri-scolaire du matin et soir, à compter de la rentrée de septembre 2010.
- De la proposition de réitérer la journée porte ouverte à la cantine qui se déroulera lors du repas de fin d'année du prestataire des repas. Le jour est encore à définir.
- Que le matériel informatique a été commandé et installé par Mr DELPECH Emilien sur les ordinateurs. L'ensemble sera finalisé par l'acquisition d'écrans.

Mr DEMARQUE Francis relate au Conseil Municipal un différent qui s'est déroulé lors d'une location à la salle polyvalente. Le contrat mentionnait une location du samedi au mardi au lieu du vendredi au lundi. Il pense que le dossier de location a été modifié et souligne que l'attitude de l'agent envers des personnes membres de L'Amicale des Anciens Elèves de Brancourt venues répéter ce lundi soir pour la soirée cabaret a été incorrecte. Mme DE RE souligne qu'elle sera plus vigilante à l'avenir quant aux contenus des contrats.

Mr DUROS Jean-Louis informe l'assemblée que dorénavant les menus de la cantine ainsi que les extraits des procès-verbaux du Conseil Municipal sont accessibles sur le site internet de la commune. Mr Le Maire souhaite qu'un dossier reprenne tous les faits historiques qui ont déjà été relaté dans les bulletins municipaux.

Mr REMY Jean-Jacques informe que l'ensemble des riverains est d'accord pour la dénomination de Rue des vignes de Basse au niveau du carrefour de la Croix Rouge. Les plaques pourront être installées.

SUBVENTIONS :

Mr Le Maire donne connaissance à l'assemblée des différentes demandes des associations, après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue sur les dotations ainsi :

<u>SUBVENTIONS</u>			
<u>BUDGET 2010</u>			
	2009	2010	
<u>Associations Brancourtoises</u>	Accordées	demandes	accordées
A.S.B.L	750	1300	900
Comité des fêtes	1 650	1840	1500
Bibliothèque	184		0
Club des loisirs	200	150	150
Ass. Communale de chasse	0		0
Ass. Des parents d'élèves	0		0
L'Amicale des Anciens Elèves	0		0
<u>Associations Extérieures</u>			0
La prévention routière	50	50	60
Amicales des sapeurs pompiers	100		0
Ass. Lire et savoir	200	150	150

Ass. Des anciens combattants	80		80
resto du cœur	50		60
CAJA		300	0
Ecole de musique de l'Ailette Wissignicourt			0
Ass. Anne Morgan	0		0
Ass. Ligue contre le cancer	0		0
I.M.E de Belleu	0		0
Jeunesse au plein air (JPA)	0		0
AFM			0
Union sportive de Prémontré St Gobain			0
Ecole Carrier Belleuze - Anizy - Classe européenne - BEE Paul		122	0
collège louis Sandras			0
	3 264		
Prévision budget 2010	3 500	3912	2900

Séance levée à 22h45

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

La Secrétaire de Séance
DE RÉ Agnès

Le Maire
KOCK Francis